

PARTIE II.—INITIATIVES CULTURELLES

RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'AVANCEMENT DES ARTS, DES LETTRES ET DES SCIENCES*

Les motifs de la formation de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences, en avril 1949, et ses objectifs sont exposés dans l'*Annuaire* de 1951, pp. 329-330. La Commission a terminé son travail et déposé son rapport au Parlement le 1^{er} juin 1951. Ce document a immédiatement soulevé beaucoup d'intérêt dans les journaux et chez le public et, au cours des mois qui suivirent, a fait l'objet d'un grand nombre d'articles et de commentaires.

En guise de préface, la Commission cite un passage de saint Augustin définissant la nation: "Un peuple est un groupement d'êtres raisonnables qui s'unissent pour jouir paisiblement ensemble de ce qu'ils aiment. En conséquence, si l'on veut connaître la qualité d'un peuple, il faut examiner ce qu'il aime". A en juger par cette citation appropriée et par la teneur du rapport, il semble évident que les commissaires, tout au long de leur tâche, ont pris pour acquis que les arts et les lettres peuvent servir de mesure de la culture d'un peuple et, de plus, que les arts et les lettres peuvent être d'importants traits d'union. Ce thème apparaît souvent au cours du rapport; ainsi, lorsque la Commission étudie le théâtre et la musique au Canada, elle souligne l'influence unificatrice qu'ils exercent sur le pays. Il semble évident également que dans son étude des divers institutions et organismes fédéraux, la Commission a examiné tout particulièrement la manière dont ces institutions pourraient le mieux servir l'ensemble du pays.

Tout le rapport est imprégné de la conviction que les institutions canadiennes qui servent les intérêts nationaux ont logiquement droit à une certaine assistance du gouvernement fédéral. Ainsi, on a formulé des recommandations concernant l'octroi d'allocations aux universités canadiennes et l'établissement d'un conseil dont la principale fonction serait de renforcer les organisations bénévoles qui s'occupent des questions étudiées par la Commission.

Le rapport de la Commission comprend deux parties: la première consiste en une revue des sujets nombreux et variés que la Commission a été chargée d'étudier; la seconde traite les 146 recommandations présentées sous huit titres principaux. Il est fait ci-après un résumé des recommandations concernant les musées nationaux, les bibliothèques fédérales, les archives et dossiers publics, les lieux et monuments historiques, l'aide aux universités, les bourses nationales et l'établissement d'un conseil des arts, lettres, humanités et sciences sociales. Pour le détail des recommandations de la Commission royale relativement à la Galerie nationale, à l'Office national du film et à Radio-Canada, voir pp. 358, 361 et 363.

Il ressort de l'étude des musées nationaux et locaux que les musées canadiens sont très en retard sur ceux de pays comparables au Canada. La Commission recommande que l'actuel Musée national du Canada ait plus d'espace et de fonds et que les principaux objets exposés se limitent aux domaines de la géologie, de la botanique et de la zoologie du Canada et des ressources naturelles qui sont à la base des industries primaires du pays. Elle recommande également que soit établi un nouveau musée, appelé Musée historique du Canada, où seront groupées diverses collections historiques présentement confiées à la garde des Archives nationales du Canada, du Musée canadien de la guerre ainsi que de certains ministères et orga-

* Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1951.